Commune de SAINT-SOUPLET
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°01/21092026 du 21 septembre 2026, Monsieur le Maire de SAINT-SOUPLET a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Monsieur Jean BERNARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du **lundi 12 octobre 2026 à 9h00 au vendredi 13 novembre 2026 à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie :

- le lundi 12 octobre 2026 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 21 octobre 2026 de 9h00 à 12h00,
- et le vendredi 13 novembre 2026 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :
- soit en version papier et numérique sur un poste informatique dédié : en mairie de SAINT-SOUPLET, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soit en version numérique, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis : https://www.caudresis-catesis.fr/mon-agglo/communes/saint-souplet-escaufourt.html

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :
- soit par voie écrite ou orale lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie,
- soit par voie écrite sur le registre d'enquête publique mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soit sous format électronique à l'adresse suivante : **enquete.plu.st.souplet@gmail.com**
- soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Projet de révision du PLU, Mairie de Saint-Souplet, 2 Rue de la Haie Menneresse, 59360 SAINT-SOUPLET.

Pour information, le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale intégrée au dossier d'enquête publique.

Les informations relatives à cette enquête publique peuvent être demandées à la mairie de SAINT-SOUPLET. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur la page internet mentionnée ci-dessus. Au terme de l'enquête et après la remise du rapport du commissaire enquêteur, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être décidée par le Conseil Municipal de SAINT-SOUPLET.

Le Maire, Henri QUONIOU